

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal :	19
Nombre de membres en exercice :	18
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération :	16 + 2
Procurations	
Date de la convocation :	28.05.2025
Date d'affichage :	28.05.2025

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 02 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le deux du mois de Juin, à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan HUTCHINSON, Maire.

- 16 Présents : Y. HUTCHINSON - A. MARQUE – P. ALLIOT - P. VANDEN DORPE – N. GUISLAIN – P. CAREY – S. VAN EECKE - D. DUMONT – C LEFEBVRE – X. DUBOIS - F. BOULANGER – S. MOUVEAUX – C. ANNAERT – P. PACCOU – P. JOURDAIN - G. DUBOIS
- 2 Absents ayant donné pouvoir : L. BASECQ à N. GUISLAIN – J. TYBOU à Y. HUTCHINSON
- 0 Excusés :

Monsieur Xavier DUBOIS a été désigné comme secrétaire de séance.

2025 - 23 : Convention de collecte de dons relative aux travaux de rénovation du clocher et du cadran de l'église Saint-Laurent et du Monuments aux Morts – Convention avec la Fondation du Patrimoine
Rapporteur : Pascal VANDEN DORPE

La commune envisage de rénover le clocher rose et le cadran de l'Eglise Saint-Laurent. Cette Eglise reconstruite après la première guerre mondiale et inaugurée en 1928 se distingue par son clocher rose, symbole de l'originalité du bâtiment.

Le monument aux morts de la commune, dédié aux soldats de la première guerre mondiale porte les armes de la famille DE NOUVELLES, anciens seigneurs du village. Ces armes, adaptées du blason burelé ondé, symbolisent l'histoire locale et le devoir de mémoire.

Comme tout monument, ces deux éléments du patrimoine de la commune subissent les affres du temps et bénéficient régulièrement d'intervention et nécessitent à ce jour des travaux. En effet, l'Eglise présente des signes de dégradation avec le temps notamment la présence de lichens et de mousse sur le clocher. Concernant les cloches et l'horloge ; l'horloge doit être remplacée et le moteur de la cloche du glas est hors-service suite un impact du paratonnerre lors d'un coup de foudre en 2024.

De plus la présence de pigeons rend nécessaire l'installation d'un dispositif anti-pigeons.

Il est également nécessaire de procéder au nettoyage des deux statues situées devant l'Eglise et leur peinture ainsi que le monument aux morts.

L'objectif principal de ces travaux est d'assurer la préservation et la protection durable de ces édifices historiques tout en garantissant leur bonne conservation pour les générations futures.

Les financeurs publics partenaires de la commune vont être sollicités, il est également conseillé de lancer le plus rapidement possible une campagne de sensibilisation auprès des entreprises et des particuliers qui souhaitent participer au financement de la restauration de ces monuments.

Pour assurer les activités de collecte prévues, la commune se tourne vers la Fondation du Patrimoine, organisation privée reconnue d'utilité publique en France, dédiée à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine français. Il est proposé d'organiser avec elle une collecte d'une durée de 12 mois.

Dans le cadre de ces travaux, la commune souhaite autoriser la Fondation du Patrimoine à collecter des dons pécuniaires, collecte effectuée auprès de particuliers et d'entreprises. Les collectes seront ensuite versées à la commune. Les modalités de cette collecte de dons seront détaillées dans une convention dans laquelle la commune devra s'engager à utiliser ces dons pour les travaux de rénovation exposés ci-dessus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le lancement d'une convention de collecte de dons avec la Fondation du Patrimoine à destination des particuliers et des entreprises relative au financement des travaux de rénovation du clocher et de l'Eglise et du monument aux morts et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de financement avec la Fondation du Patrimoine.

Délibération adoptée à l'unanimité

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Nord

A Prêmesques, le 05/06/2025
Affiché le 05/06/2025
Transmis au contrôle de légalité le 05/06/2025,

Ainsi délibéré
Pour copie conforme,
Le Maire,
Yvan HUTCHINSON



Le Secrétaire de Séance
Xavier DUBOIS